



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 67008

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution des négociations engagées par la France au niveau européen pour l'application du taux réduit de TVA dans la restauration traditionnelle. La présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a proposé une solution basée sur le principe de « subsidiarité » permettant aux États membres d'appliquer librement un taux réduit de TVA, dès lors que, pour les services de « nature locale », les mesures proposées ne soulèvent pas de distorsions de concurrence dans le marché intérieur. Aussi, il lui demande de préciser à la représentation nationale les résultats obtenus lors de la réunion du conseil des ministres de l'économie et des finances qui s'est déroulée le 7 juin 2005 et qui devait examiner un projet de compromis entre pays membres.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la TVA, qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. À cet égard, et bien que l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'ait pu encore être obtenu, l'évolution du dossier au niveau européen offre des perspectives encourageantes. En effet, le soutien de l'Allemagne pour une application du taux réduit à compter du 1er janvier 2006 est notamment de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Par ailleurs, la présidence britannique a fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. Le compromis permettant, entre autres, l'application du taux réduit au secteur de la restauration, présenté aux conseils des ministres de l'économie (ECOFIN) du 7 juin 2005, constitue une bonne base de négociation. Le gouvernement français a bien évidemment soutenu cette proposition, qui a d'ores et déjà emporté le soutien de dix-neuf pays. Les négociations se poursuivent avec les autres États dans la perspective d'une application du taux réduit au 1er janvier 2006, conformément aux engagements pris par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67008

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6062

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8004